Collège Louisa Paulin
RÉALMONT

Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2018-2019

N° de séance : 04

Procès-verbal du conseil d'administration du 14-02-2019

Ouverture de séance : 18h.

18 membres du conseil sont présents.
M. BALOUP – Mme GIRAUD – Mme AMBERT
Mme BARDOU (Conseil départemental)
Mme FABREGUE (Commune de Réalmont)
M. SOUBSOL (Personne qualifiée)
Mme MATHIEU – Mme USANDIZAGA - Mme RAFFIER -– Mme SANS - Mme POUX (Professeurs)
Mme MAGNE (Personnel de santé) – M Franck VENNES (Personnels de service)
M. GARRIGUES –M OUHALIMA – M PLIQUET (Parents d'élèves)
Mlle GAYET – Mlle LAURIER(Elèves)

18 membres sur 24 étant présents, le quorum est atteint. 3 membres sont excusés pour leur absence : M. PUJOL (Conseil départemental) – Mme TREBOUX (CPE)
M. CABARROU (Professeur)

La séance est ouverte à 18h par Monsieur BALOUP, Principal du Collège.

Monsieur le Principal assurera le secrétariat de séance.

M BALOUP soumet au vote le compte rendu du précédent Conseil d'Administration n°3 en date du 03-12-2018. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

Monsieur le Principal poursuit en présentant l'ordre du jour modifié par rapport à celui qui a été communiqué avec la convocation.
Les membres du CA sont invités à adopter ce nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

I – Organisation de l'action éducatrice

A. Présentation de la structure de l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire

M BALOUP présente l'évolution de l'effectif envisagée, et le nombre de divisions qui en résulte.

La dépression démographique constatée pour la rentrée 2018 pour les élèves entrant est inversée pour la rentrée 2019. Cela entraînera la création de deux 6ème, pour passer à cinq sections.
Le niveau 5ème comptera trois sections. Les niveaux 4ème et 3ème seront stables avec 4 sections chacun.
Les effectifs seront importants en 5ème et 4ème.

B. Présentation et vote de la répartition de la dotation globale horaire 2019-2020

La commission permanente réunie le jeudi 14 février a procédé à l'examen de la dotation préparée lors de trois conseils pédagogiques qui l'ont précédée, et a validé la répartition présentée en conseil d'administration.
Celle-ci fait apparaître un constat récurrent :
- Un équilibre heures-postes / heures supplémentaires toujours désavantageux pour l'établissement. Nous nous trouvons face à une impossibilité relative de répartir ces heures, les professeurs étant en droit de refuser les heures supplémentaires au-delà des deux heures qui peuvent être imposées. Par effet mécanique, des sous-services devront être accentués.

Après en avoir fait la lecture, le collège des professeurs remet une motion qu'il nous demande de joindre au compte rendu. Celle-ci sera adressée au service de Mme la Rectrice et de M. le Directeur académique.
Les parents d'élèves par la voix de M PLIQUET, souhaitent se montrer solidaires des professeurs et s'associent au constat.
Bien que le vote ne porte que sur la répartition, l'ensemble des professeurs et des parents jugent la dotation insuffisante, car elle ne permet pas d'envisager sereinement la réussite des élèves. Cette motion est annexée au compte-rendu.

La répartition est adoptée par 7 votes favorables et 11 abstentions.

C. Présentation des modifications du règlement intérieur

Face au constat des recrudescences d'incivilités lors des sorties pédagogiques, du non respect des biens, et du peu de cas que font de plus en plus d'élèves des consignes concernant l'occupation des bâtiments, le Principal présente les modifications du règlement intérieur envisagées. Celles-ci modifient l'échelle des punitions et des sanctions, ainsi que les horaires d'ouverture du collège, afin de permettre la mise en retenue d'élèves le mercredi après midi de 13h à 15h et le soir de 17h à 18h.

Adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

II. Fonctionnement matériel et financier

A. Acceptation d'un don du FSE

Le FSE souhaite participer à hauteur de 291.35 € au finement des activités proposées aux élèves lors des séjours.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

B. Projet « Big Challenge » 2019

La participation est fixée à 2€ pour les familles des élèves volontaires et à 1.70 € par élève pour l'établissement.

Adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

C. DBM pour vote

DBM n° 2
M BALOUP propose la répartition suivante des crédits alloués au titre du BOP 141 pour le budget 2019 dont le montant s'élève à 3 620 € :

- Droits de reprographie : 800 €
- TICE : 1 220 €
- Projet d'établissement : 1 500 €
    - Activités internationales 750 €
    - Activités pédagogiques 750 €
- Manuels scolaires : 100 €

Mme GIRAUD Principale adjoint rappelle justement, que pour la rentrée prochaine, cinq 6ème devront être équipées de manuels scolaires, alors que nous n'en comptons que quatre cette année. Mme AMBERT adjointe gestionnaire précise qu'après examen, la ligne sera si nécessaire abondée en fonction des crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité des 18 membres présents.

D. DBM pour information

Pour le budget 2018, les subventions et régularisations constatées suivantes sont portées à la connaissance des membres :
DBM n°14

- Subventions d'Etat
    - Fonds social collégien 967.00 €

DBM n°15

- Régularisation du SRH
    - + 10 094.80 €

DBM n°16

- Régularisation Bourses Nationales
    - + 2 352.00 €

DBM n°17

- Régularisation Aide Restauration Scolaire
    - + 3 439.50 €
- Régularisation gestion des AED :
    - + 2 203.58 €

Pour le budget 2019, des régularisations par rapport au budget prévisionnel sont nécessaires :
DBM n°1
Service général « activités pédagogiques »

- Deux subventions du Département
    - Visite de l'Archèosite de Montans 320.00 €

- Sortie pédagogique transports 1 881.00 €

Service général « vie de l'élève »

- Deux subventions d'Etat
  - Fonds social collégien 1 500.00 €
  - Dépenses administratives (pour frais de gestion des AED) 114.00 €

E. Décision de l'ordonnateur

Budget 2018
Service général « activités pédagogiques »
Changement de « Domaine » pour le paiement des licences des logiciels de gestion scolaire (EDT et PRONOTE).

- Activités : - 2 198.40 €
- Logistique : + 2 198.40 €

Budget 2019
Service général « administration et logistique »
Mise en conformité du budget 2019 concernant la part de viabilisation imputable aux charges communes.

- Entretien : - 2000.00 €
- Viabilisation : + 2000.00 €

F. Admission en non valeur

Information de l'admission en non valeur

- 2ème et 3ème trimestre 2016/2017 pour une famille non solvable
  - 179.24 €

IV. Questions diverses

M. BALOUP fait état de son indisponibilité prévue entre le 19 février et le 4 avril pour raison médicale. Il présente l'organisation retenue, en accord avec les services départementaux et académiques.

M le Principal informe les membres de la politique de l'établissement en matière de restauration, en regard de la loi « Agriculture et Alimentation » et des pratiques déjà à l'œuvre au collège.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration est clos à 19h.

Le Principal,
M. BALOUP

Motion pour le CA du 12 février.

Les enseignants du collège Louisa Paulin ont été destinataires de la DGH 2019-2020. Même si nous sommes conscients du travail effectué et de la transparence voulue par M. Baloup, nous souhaitons faire part aux services académiques de nos revendications.

Cette DGH ne nous paraît pas suffisante pour effectuer correctement l'éducation de nos élèves. Nous souhaitons pouvoir rétablir des groupes en 6è en HG, en 6e et 3e en Français. Les contre-réformes successives n'ont fait que supprimer des heures d'enseignement que nous voulons récupérer.

Nous ne comprenons pas pourquoi l'État n'alloue pas des heures spécifiques à l'enseignement optionnel de l'occitan comme c'était le cas les années précédentes et oblige, de fait, à prendre la totalité de ces heures sur l'autonomie de l'Établissement. Ceci crée une concurrence entre les disciplines. Quel message adresse le gouvernement aux professeurs d'Occitan et à leurs élèves en opérant de la sorte ?

Concernant le latin, cette année encore, les lettres classiques, n'ont pas les moyens nécessaires pour offrir cette option à tous les élèves volontaires. Les effectifs des latinistes sont pléthoriques alors même que nous avions alerté les services académiques l'année dernière et que le Ministre, M.Blanquer a réaffirmé «l'importance qu' il atttache aux langues anciennes »

Enfin, les effectifs de cette année scolaire 2018-2019 sont bien trop élevés pour établir des conditions d'enseignement convenables. Nous ne pouvons donc pas mettre en place un projet individuel et ce sont les élèves en difficultés qui en souffrent, d'autant que les salles de classe sont dans la majorité trop petites pour accueillir 30 élèves. Pour enseigner dans des conditions favorables nous souhaitons avoir des classes avec 25 élèves maximum. Même si les prévisions paraissent plus clémentes pour la rentrée 2019, elles sont encore trop élevées : notamment pour le niveau cinquième (moyenne de 28,99).

Nous exigeons donc que la dotation soit abondée